



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### QUINZIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/15)

(Nairobi, Kenya, 26 – 30 septembre 2005)

---

#### **Agenda Item 4: Questions de navigation aérienne et à la sûreté de l'aviation (AVSEC) 4.3: Gestion du Trafic Aérien (ATS, AIS & SAR)**

#### **Vers un Système SAR Efficace et qui fonctionne convenablement**

(Note présentée par le Kenya)

##### Résumé

Cette note de travail traite brièvement des efforts qui sont actuellement déployés par le Kenya dans l'intention de mettre en place un système SAR fonctionnel et efficace. En outre, elle indique, à l'intention d'autres Etats, des activités prioritaires nécessaires à la mise en place d'un système SAR efficace.

Référence :

- Rapport CAFAC/OACI sur les Services SAR

## **1. Introduction**

1.1 Une étude effectuée tout récemment par la CAFAC et l'OACI en matière SAR a permis de confirmer que le service de recherches et sauvetage n'a pas reçu la priorité et l'attention qu'il mérite. Comme conséquence d'une telle négligence, certains Etats ont été pris au dépourvu dans des catastrophes aériennes qui ont causé de lourdes pertes en vies humaines et en matériel. Il est sans aucun doute que ce manque de préparation, plutôt que le manque d'équipement ou de ressources, constitue la principale insuffisance ou le manque de fonctionnement des systèmes SAR.

1.2 Ayant participé à l'étude CAFAC/OACI, nous nous sommes persuadés de profiter de ses résultats pour façonner un système SAR efficace et fonctionnel pour le Kenya.

## **2. Discussion**

### **2.1 Sensibilisation des Partenaires à des Questions SAR**

2.1.1 Le Kenya a organisé un séminaire/atelier SAR les 8 et 9 Juin 2005. Tous les partenaires à travers le pays ainsi que certains Etats voisins y étaient invités. Le séminaire avait pour but d'éveiller la conscience de tous sur la nécessité de disposer d'un système SAR national qui fonctionne bien. L'événement a été également utilisé pour peser des hauts et des bas dans chaque organisme du système SAR national. Le Kenya entend faire usage des connaissances et expériences tirées de ce séminaire pour atteindre l'objectif escompté des systèmes SAR efficaces et fonctionnels.

## **2.2 Plan SAR National**

2.2.1 Afin d'accroître le niveau d'efficacité et de bon fonctionnement d'un système SAR, des arrangements de coopération et de coordination doivent être détaillés, officialisés et promulgués. Des renseignements relatifs aux procédures à suivre par tous les acteurs lors d'une opération SAR, de même qu'un répertoire des moyens SAR disponibles, doivent être annotés dans un document qu'il faut mettre à la portée de tout le monde.

2.2.2 Le Kenya a entamé le processus de finaliser les arrangements de coopération avec des organisations diverses. En outre, le plan SAR national est en train d'être retouché en vue d'y incorporer les derniers développements SAR.

## **2.3 Comité National de Coordination SAR**

2.3.1 Un comité national de coordination SAR sera bientôt mis en place et devra s'acquitter des fonctions et responsabilités recommandées par le Manuel IAMSAR. Il est prévu que ce comité sera opérationnel en Octobre 2005.

## **2.4 Installations et Ressources SAR**

2.4.1 La base fondamentale de nos installations SAR est le Département de la Défense. En effet, il est dans l'intérêt de notre système national d'avoir intégré la fonction SAR au sein de l'armée où il occupe la seconde position après la défense nationale. Nous pensons que le même arrangement existe dans d'autres Etats de la région et qu'ils font usage de cette ressource accessible pour affermir leur systèmes SAR.

## **2.5 Coopération Régionale**

2.5.1 Le Kenya a conclu des accords de coopération avec avec quelques Etats voisins. Le même processus se poursuit à l'égard du reste des Etats voisins. Par ailleurs, des efforts sont déployés en vue d'harmoniser les services SAR aéronautiques et maritimes de notre pays.

## **2.6 Registre des ELT du Système COSPAS/SARSAT émettant sur 406 MHz**

2.6.1 Une étude a été effectuée en vue de déterminer le nombre d'aéronefs qui, sur le registre du Kenya, sont équipés de l'émetteur de localisation d'urgence (ELT) qui émet sur la fréquence 121.5 MHz ou 406 MHz. Les résultats obtenus indiquent que 8 aéronefs seulement sont équipés de la fréquence 406 MHz.

2.6.2 Par voie de conséquence, les exploitants ont été invités à procéder au remplacement de la fréquence 121.5 MHz par la 406 MHz d'ici 2009. Les détails relatifs au registre de 406 MHz sont en cours d'élaboration.

2.6.3 Le Kenya est signataire de l'accord de coopération dans le cadre du système COSPAS/SARSAT. Nous recevons des renseignements en provenance des MCC de l'Inde et de l'Italie. Le nombre de fausses alertes est cependant encore très élevé. Nous croyons, néanmoins, que les Etats pourraient réduire le nombre de fausses alertes en procédant à la sensibilisation des exploitants. Dans la majorité des cas, les fausses alertes enregistrées au Kenya proviennent des sources maritimes.

### **3. Conclusion**

3.1 Nous pensons que chaque Etat de la région AFI possède les moyens de développer un système SAR qui puisse fonctionner efficacement et bien. Ce ne sont pas les ressources qui manquent, mais l'organisation qui fait défaut. Il s'avère par conséquent urgent que les Etats AFI qui n'ont pas encore établi un système SAR de faire appel à l'expérience des autres en vue de pouvoir mettre en place leur propre système SAR.

### **4. Suite à donner**

4.1 Il est demandé à l'APIRG de :

- a) noter le contenu de la présente note de travail ;
- b) contribuer au règlement des problèmes soulevés dans cette note en prêtant assistance aux Etats pour qu'ils puissent parvenir rapidement à la mise en oeuvre des systèmes SAR.

— F I N —